AU LECTEUR.

—:o:—

Avant de jeter les yeux sur les quelques pages qui suivent, je désire que le lecteur soit bien pénétré que c'est avec le plus profond respect que nous devons l'un et l'autre nous entretenir du sujet qu'elles traitent.

Il ne doit point y avoir de passion chez nous ; c'est avec sang-froid que nous devons aborder la question dont il s'agit.

Nous sommes catholiques et c'est à ce titre que nous avons le droit de parler dans cette circonstance, et demander à Monseigneur de bien vouloir entendre nos raisons et ne point donner suite au décret qui autorise M. le Curé Boucher de percevoir pour son profit personnel, deux piastres de chaque chef de famille qui ne paie point dîme et deux par cent sur le prix du foin vendu.

Notre évêque veut rendre justice et ajoutant foi dans les représentations à lui faites, il a cru bon de lancer le mandement dont M. le curé nous a donné lecture.

Soyons respectueux, comme des enfants soumis de l'Eglise, et soyons confiants ; notre cause est bonne et équitable, nous ne pouvons manquer de réussir.—Ainsi soit-il.

C

L'A

RI

......
manc
le Re
de la
pour
chef
par
le cu

Deu
doc
l'in

QUELQUES CONSIDÉRATIONS
SUR
L'AUGMENTATION
DE LA
DIME
DANS LA PAROISSE DE LA
RIVIERE-DU-LOUP.

...............Dimanche, le 9 novembre, 1879, un mandement de Mgr. des Trois-Rivières autorisant le Révérend M. J. Boucher, curé de la paroisse de la Rivière-du-Loup, de percevoir chaque année pour son profit personnel, deux piastres de chaque chef de famille qui ne paie point dîme et deux par cent sur le prix du foin vendu, a été lu par le curé, au prône de sa paroisse.

Ce décret a pris tout le monde par surprise. Deux motifs ont évidemment servi de bases à ce document; l'insuffisance des revenus du curé et l'inégalité dans leur perception.

De l'insuffisance des revenus du Curé.

D'expérience, un homme de profession libérale, demeurant dans une campagne, comme est la Rivière-du-Loup, qui peut disposer de douze cents piastres de revenus par an, est en lieu de bien recevoir chez lui, d'élever une famille de plusieurs enfants, de pourvoir à leur éducatien, de vivre en un mot confortablement, et même posséder un équipage décent.—A plus forte raison, M. Boucher ne peut-il avec une égale somme de revenus, vivre confortablement, honorablement, sans déroger à la dignité de son état ? Sur ce point tout le monde est d'accord, j'en suis sûr.

Néanmoins, je vais démontrer que le curé jouit, et a toujours joui d'au-delà de $2500.00 de revenus annuels depuis qu'il demeure à la Rivière-du-Loup.

Voici un relevé de l'état des dîmes de trois époques différentes et éloignées les unes des autres, de manière à porter la conviction dans l'esprit des plus incrédules. Ces relevés sont tirés des statis-

tiques officielles des recensements de 1851, 1861 et 1871.

Nous verrons par ces états, que les dîmes dans la paroisse se sont sensiblement accrues depuis près de trente ans, malgré que les cultivateurs aient cultivé le foin sur une assez vaste proportion depuis les vingt dernières années.

ETAT de la dîme de l'année 1851.

QUALITÉ.	Quantité au minot.	Prix au minot.		Total.	
		$	cts.	$	cts.
Blé........................	118	1	25	147	50
Orge......................	75	....	60	45	00
Seigle....................	34	.....	80	27	20
Pois......................	162	.....	75	121	50
Avoine....................	3670	.....	40	1468	00
Sarrasin..	225	.....	50	112	50
Blé d'inde............	60	1	00	60	00
Total	4344	.....	.....	$1981	20

Etat de 1861.

Qualité.	Quantité au minot.	Prix par minot.		Total.	
		$	cts.	$	cts.
Blé..................	240	1	25	300	00
Orge	130	....	60	78	00
Avoine...............	3730	....	35	1305	50
Seigle	32	....	80	25	60
Pois	250	....	75	187	50
Sarrasin.....	320	....	50	160	00
Blé d'inde.........	60	1	00	60	00
Total........	4762	....	....	$2116	60

ETAT de 1871.

QUALITÉ.	Quantité au minot.	Prix par minot. $	cts.	Total. $	cts.
Blé..................	260	1	25	325	00
Orge...............	113	....	60	69	00
Avoine.......... ..	3746	....	35	1311	10
Seigle...............	26	....	80	20	80
Pois........	340	....	75	255	00
Sarrasin............	378	....	50	189	00
Blé d'inde.........	67	1	00	67	00
Total........	4932	....	....	$2236	90

Ces états démontrent donc que la dîme a constamment augmenté depuis près de trente ans. Tous les cultivateurs de la paroisse à qui j'ai eu l'occasion d'en parler, estiment la dîme de l'année courante à près de trois mille piastres. Les statistiques du recensement de 1881 nous feront voir, je n'ai aucun doute, que la dîme rapportera plus de trois mille piastres.

Il faut joindre aux $2236.00 de la dîme de 1871, acceptées comme la valeur approximative de la dîme des années écoulées depuis cette dernière date, les revenus de la *terre de la fabrique*, dont l'étendue est de 120 arpents en superficie, toute en culture et dont les produits appartiennent tous au curé, estimés à la somme de $600,00 ; et le *casuel* estimé à une égale somme de $600.00. Je n'ai pu me procurer les statistiques nécessaires pour établir d'une manière irréfutable les revenus du *casuel* ; mais je m'appuie pour les porter à $600 00, sur le fait que le prix de vente à la fabrique par le curé des restes des cierges des services se monte chaque année à la somme de $200.00.

RÉCAPITULONS :

Dîmes	$2236.00
Casuel..	600.00
Revenus de la terre de la Fabrique..........................	600.00
Total..	$3436.00

Voilà les revenus annuels du curé. Ne sont-ils pas suffisants ? La réponse s'impose d'elle-même.

Maintenant, lecteur, comment se fait-il qu'avec de semblables revenus, le curé soit relativement pauvre, et a-t-il pu se déterminer à solliciter de Monseigneur l'évêque une augmentation de dîmes ?..

Le grand âge de M. le curé l'a mis dans cet état de faiblesse où il sent à chaque pas le besoin de s'appuyer sur quelqu'un. C'est là, la cause de sa prodigalité..............................
....
....

Il suffit de nous rappeler les dépenses extraordinaires que son voyage en Europe et les deux maisons du Dr. Dame lui ont coûté, dépenses

faites avec une prodigalité dépourvue de tout discernement, pour entrer à pleine voile dans les explications du fait de la pauvreté relative du curé et de ces exigences du moment.

Ce voyage en Europe!............................ ....le curé part, ou plutôt il se laisse entrainer à toute vitesse; arrive à Liverpool, débarque pour s'envoler à Londres; de Londres, se précipite snr Paris; là, fait le tour des palais de l'exposition en fiacre, à fond de train; sans reprendre haleine, se dirige vers Rome à toute vapeur; à Rome, regarde la hauteur du dôme de St. Pierre, jette à la Poste une lettre pour un ami de la Rivière-du-Loup, s'embarque et revient avec une telle vélocité qu'il arrive deux jours avant sa lettre, toujours suivi de son fidèle compagnon!

Ce voyage ridicule, de sept semaine, lui coûte $12,00, parce qu'il paie les frais de son compagnon de voyage, le Dr. Dame.

Ces deux maisons du Dr. Dame!......que le curé n'a pas craint d'asseoir sur des bâses en grande partie bâties avec la pierre de la vieille église, qui

avait été charroyée gratuitement pour le couvent et qui était restée de trop, sont construites avec l'argent que l'on appelle entre catholiques, l'argent de l'autel, et avec un luxe si stupidement ridicule pour la campagne, qu'elles me font l'effet d'une mendiante, tendant la main pour recevoir l'aumône, affublée d'une robe blanche, portant manchettes de dentelles, chapeau de paille d'Italie, garni de roses artificielles!

Voilà pourquoi les revenus du curé sont insuffisants!

Si l'on veut mieux sonder la plaie, connaître plus à fond l'étendue du mal, ne dédaignons point de nous servir du microscope de l'observation, et nous ne manquerons pas de reconnaître bientôt, dans ces finances en désordre, une infinité de sarcoptes qui fourmillent dans ce monde des infiniment petits, sous les noms d'intrigues basses et jalouses, s'emparer du sang le plus pur et tuer les forces vitales...
....
....

La chose mérite la peine d'être observée par ceux qui y ont intérêt ....

Il reste donc établi que sans les prodigalités mal entendues du curé, ses revenus sont plus que suffisants.

Il est déjà assez pénible pour nous, de se rappeler l'injuste emploi des revenus de la succession de feu M. LeBourdais, qui au lieu d'être employés, comme l'avait désiré le généreux testateur, *pour l'éducation de la jeunesse de la paroisse*, n'ont servi qu'à faire la fortune de quelques favoris étrangers à la paroisse, sans qu'il nous soit imposée l'humiliante épreuve d'arracher le pain de la bouche de nos enfants, ou retrancher un denier de l'argent destiné à leur éducation pour donner au curé la vaniteuse satisfaction d'ériger un château à son *protégé*, et de le nicher au milieu d'un luxe indécent.

On ne se moque pas toujours ainsi du public!

La mesure est pleine, et la dernière goutte qui va la faire renverser, ce sont *eux-mêmes* qui ont eu l'imprudence de l'y mettre.

Ils ont pris le silence respectueux d'une population profondément catholique pour de la bêtise. Qu'ils se détrompent! La foi catholique donne la

patience, mais elle donne aussi la force et la fermeté nécessaires pour défendre nos droits méprisés.

De l'inegalité des revenus du curé dans leur perception.

Le décret frappe deux classes de personnes, celles qui récoltent assez de foin pour en livrer au commerce et celles qui ne paient point de dîme.

Il est vrai qu'un certain nombre de cultivateurs, cultivent le foin sur une assez vaste échelle, mais il faut tenir compte de l'amélioration du sol par la culture du foin. Un acre de terre amélioré par la culture du foin pendant quelques années, donne par la suite un rendement en grain beaucoup plus considérable. C'est cela qui explique l'augmentation constante de la dîme, malgré la culture du foin. Il faut encore observer que le cultivateur qui met sa terre en foin, perd presque entièrement les deux premières années. Il est d'ailleurs bien reconnu que les cultivateurs ne

sèment le foin que pour améliorer leurs terres. Au reste le foin est soumis à de telles fluctuations dans les prix, qu'il arrive souvent qu'un cultivateur ne gagne pas sa culture, que l'amélioration de sa terre, qu'il prépare ainsi pour de meilleures récoltes de grains. De manière que l'égalité n'est point rompue, ou presque point entre lui et son voisin de terre haute, qui sème plus abondamment les patates et les racines, desquels produits il n'est point payée de dîme.

Quant aux habitants du village qui ne paient point de dîme, avouons que la plupart sont de pauvres journaliers, qui dans ces temps de misères sont assez souvent incapables de procurer à leur famille les trois maigres repas de la journée. Il y a sans doute un certain nombre qui ont bien le moyen de fournir deux piastres par année. Mais il est bon de remarquer ici, que ces gens, dans toutes les occasions qui se présentent, donnent leur large part pour les divers besoins des institutions religieuses, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la paroisse. Preuve les bazars du couvent dont les frais et les revenus ont été fournis, de l'aveu

de tous, par les familles du village. Des centaines de piastres sont ainsi chaque année obtenues des habitants du village. De façon qu'il est vrai de dire que nulle part l'équilibre n'est rompu dans la perception des revenus du curé.

De nos moyens.

Les moyens que nous devons adopter, sont tous tracés d'avance. Une humble Requête adressée à Mgr. des Trois-Rivières, doit être préparée avec soin, comportant tous les arguments à l'appui de notre supplique, écrite dans des termes très-respectueux et convenables, et signée par tous les habitants de la paroisse ; une députation choisie parmi nos vieillards les plus notables par leur sagesse et leur vertu devra aller déposer cette Requête aux pieds de Sa Grandeur qui daignera, j'en suis sûre, l'agréer avec bonté.

Le mot de la fin.

Si quelqu'un, lecteur, s'avise de me blâmer en votre présence, parce que je n'aurais pas signè de mon nom les quelques pages que je viens d'écrire dans notre intérêt commun, veuillez lui lire pour toute réponse la fable suivante :

Un chat, nommé Rodilardus,
Faisait de rats telle déconfiture,
Que l'on n'en voyait presque plus ;
Tant il en avait mis dedans la sépulture,
Le peu qu'il en restait, n'osant quitter son trou,
Ne trouvant à manger que le quart de son soû,
Et Rodilard passait, chez la gent misérable,
Non pour un chat, mais pour un diable.
Or, un jour qu'au haut et au loin
Le brave allait chercher fortnne,
Pendant qu'il débitait maints disoours de tribune,
Le demeurant des rats tint chapitre en un coin
Sur la nécessité pressante,
Dès l'abord, leur doyen, personne fort prudente,
Opina qu'il fallait, et plus tôt que plus tard,
Attacher un grelot au cou de Rodillard ;

Qu'ainsi, quand il irait en guerre,
De sa marche avertis ils s'enfuiraient sous terre,
Qu'il n'y avait que ce moyen,
Chacun fut de l'avis de monsieur le doyen :
Chose ne leur parut à tous plus salutaire,
La difficulté d'attacher le grelot.
L'un dit : je n'y vas point, je ne suis point si sot ;
L'autre : je ne saurais. Si bien que sans rien faire
On se quitta. J'ai maints chapitres vus,
Qui pour néant se sont ainsi tenus ;
Chapitres, non de rats, mais chapitres de moines
Voire chapitres de chanoines.
Ne faut-il que délibérer ?
La cour en conseillers foisonne :
Est-il besoin d'exécuter ?
L'on ne rencontre plus personne.

FIN.

terre,

:

oint si sot ;
rien faire
s,

moines